

## REPRISE du TRAVAIL et COVID-19

### Les asthmatiques sévères, oubliés de la liste des personnes à risque ?

#### L'Association Asthme & Allergies interpelle le Premier Ministre

- 4 septembre 2020 -

Quelques jours après la publication par le gouvernement du décret (\*) sur la reprise de l'activité des travailleurs à risque de formes graves de COVID-19 (fin du dispositif d'indemnisation dérogatoire en cas d'arrêt de travail), l'inquiétude est grande pour les asthmatiques souffrant de formes sévères et les voix s'élèvent pour dénoncer leur exclusion de la liste des personnes présentant un risque particulièrement élevé de formes graves du COVID.

L'association Asthme & Allergies vient d'adresser un courrier au Premier Ministre, se faisant le porte-parole des malades : elle demande que l'asthme sévère soit réintroduit dans la liste, permettant aux malades concernés de pouvoir être protégés en continuant à pouvoir bénéficier d'un certificat d'isolement ou du chômage partiel si leur fonction rendait le télétravail impossible.

(\*) . Décret n° 2020-1098 du 29 août 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042284852&categorieLien=id>  
. Communiqué de Presse du Ministère des solidarités et de la santé du 31 août 2020 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/reprise-de-l-activite-des-travailleurs-a-risque-de-formes-graves-de-covid-19>

Ci-dessous, le courrier qui a été adressé au Premier Ministre :



Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 3 septembre 2020

**Objet : demande de réintroduction des patients asthmatiques sévères dans la liste des personnes présentant un risque particulièrement élevé de formes graves du COVID.**

Monsieur le Premier Ministre,

L'Association Asthme & Allergies, qui regroupe des patients et des professionnels de santé s'est largement mobilisée depuis le début de la pandémie de Covid19 pour informer les patients asthmatiques et leurs familles, les orienter et répondre à leurs interrogations. Ces actions ont pu être menées notamment grâce au Numéro Vert Asthme & Allergies Infos Service (soutenu par Santé Publique France), des communiqués de presse et lettres d'information réguliers, enrichissement du site internet, enquête...

Depuis le début de la semaine, nous faisons face à une vague d'appels de la part de patients (ou parents d'enfants concernés) souffrant d'asthme sévère. En effet, jusqu'au 31 août 2020, ces personnes vulnérables vis-à-vis de l'infection à COVID-19 figuraient sur la liste des personnes présentant un risque particulièrement élevé de

formes graves du COVID et pouvaient bénéficier d'un certificat d'isolement ou du chômage partiel si leur fonction rendait le télétravail impossible. Or nous avons découvert avec stupeur que ces patients (au même titre que des malades porteurs d'autres maladies respiratoires) ne faisaient plus partie des personnes visées dans l'article 2 du Décret n° 2020-1098 du 29 août 2020.

L'avis du Haut Comité de Santé Publique du 23 juillet dernier, paru le 2 septembre "relatif à l'opportunité de recommandations spécifiques pour certaines personnes pouvant être considérées comme particulièrement vulnérables parmi les personnes à risque de forme grave de Covid-19" précise pourtant dans sa liste :

« Personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment)».

Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons solennellement de suivre l'avis du HCSP, de maintenir les dispositions permettant de protéger les personnes atteintes d'asthme sévère en réintégrant les patients souffrant d'asthme sévère dans la liste des personnes présentant un risque particulièrement élevé de formes graves du COVID.

Les malades comptent sur vous.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.




Dr Marc Sapène  
Président



Christine Rolland  
Directrice

Copies : Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé  
Madame Elisabeth BORNE- Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

---

**Avis du Haut Conseil de Santé Publique daté du 23 juillet 2020, publié le 2 septembre 2020 :**  
<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapports> (pour télécharger le document : cliquer sur le logo )

**Contact-Press Association ASTHME & ALLERGIES :**

**Marie-Caroline LAFAY tél : 06 16 56 46 56 [mclafay@gmail.com](mailto:mclafay@gmail.com)**



L'association **Asthme & Allergies** est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901, dont les principaux objectifs sont d'informer et soutenir les patients asthmatiques ou allergiques, les parents, ainsi que les médecins et les professionnels de santé. Les supports et moyens utilisés pour délivrer l'information sont variés : brochures gratuites, Newsletter, site internet, Numéro Vert d'information (appel gratuit), aide aux associations de patients, coordination d'actions lors de la Journée Mondiale de l'Asthme, de la Journée Française de l'Allergie, etc.

**ASTHME & ALLERGIES INFOS SERVICE :**

 **N° Vert 0 800 19 20 21**

[www.asthme-allergies.org](http://www.asthme-allergies.org)



<https://www.facebook.com/associationasthmeetallergies>



<https://twitter.com/AsthmeAllergies>